

Objet : Culture - Mois du film documentaire - conventions avec le Département du Territoire de Belfort

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel d'organiser la projection des films « Le Colporteur » et « Retour à Reims [fragments] » dans le cadre du mois du film documentaire 2023, organisé par le Conseil départemental du Territoire de Belfort et avec la participation des communes de Lepuix et d'Etueffont.

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Département du Territoire de Belfort les conventions qui déterminent les modalités de l'organisation conjointe des représentations susmentionnées,

Celles-ci prévoient notamment :

- la gratuité de la mise à disposition de la salle des lieux de projection,

Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC – Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 07 septembre 2023,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUBER

